

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 7

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Convention Centre
1650 Argyle Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 0E6

Monday, March 7, 2022

Tenue à:

Centre des congrès d'Halifax
1650, rue Argyle
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 0E6

Lundi, le 7 mars 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Me Jamie VanWart	Commission Counsel / Conseillère de la commission
Me James Russell	Counsel / Conseiller
Me Patricia MacPhee	Counsel / Conseillère
Me Nasha Nijhawan	Counsel / Conseillère
Me Joshua Bryson	Counsel / Conseiller
Me Sandra McCulloch	Counsel / Conseillère
Me Lori Ward	Counsel / Conseillère
Me Tara Miller	Counsel / Conseillère

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
Représentations par Me James Russell	4
Représentations par Me Patricia MacPhee	6
Représentations par Me Nasha Nijhawan	6
Représentations par Me Joshua Bryson	9
Représentations par Me Sandra McCulloch	11
Représentations par Me Lori Ward	13
Représentations par Me Sandra McCulloch	14
Représentations par Me Lori Ward	26
Représentations par Me Nasha Nijhawan	27
Représentations par Me Tara Miller	31

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
213	COMM15506, Entretien du gendarme Nathan Forrest	4

Halifax, Nouvelle-Écosse

--- L'audience débute le lundi 7 mars 2022 à 9 h 31

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Bonjour.

La Commission des pertes massives siège de nouveau avec le Commissaire en chef Michael MacDonald, la Commissaire Leanne Fitch et la Commissaire Stanton.

COMMISSAIRE MacDONALD: Bonjour tout le monde. Bonjour, bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire autochtone et non cédé des Mi'kmaqs, et aujourd'hui, comme à chaque journée de l'enquête, on commence en se rappelant de ceux dont la vie a été enlevée ou qui ont été blessés, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Vendredi, nous continuons d'entendre des représentations des participants, nous écout... écouté les représentations des participants et parties intégrantes de notre travail, ça nous permet d'identifier des écarts en matière des faits, et les témoins qu'on va appeler à comparaître et les questions qu'on nous allons poser.

Les participants sont un groupe diversifié avec plusieurs positions, plusieurs points de vue. Un rappel que les participants comprennent les familles, les premiers répondants, les institutions gouvernementales et plusieurs groupes de défense des droits, ils sont tous représentés par leurs propres avocats. Notre rôle est d'entendre les différents points de vue et considérer leurs représentations dans le contexte de notre mandat.

Comme nous l'avons dit, c'est l'intention de la Commission de faire des assignations à comparaître des témoins lorsque c'est nécessaire, cela comprend des membres de la GRC. Cinq des témoins que nous allons... potentiels que nous allons discuter aujourd'hui, c'est les membres de la GRC. La question à déterminer,

1 c'est où cela fait le plus d'allure de les appeler à comparaitre.

2 Je mets de nouveau l'emphase que les représentations que nous
3 allons continuer d'entendre aujourd'hui, c'est basé sur les trois premiers documents de
4 base, cela c'est trois... ou de 30... plus de 30, en fait, que nous allons élaborer au
5 cours des procédures publiques. Il y a bien plus de choses à venir sur le plan des
6 documents de base au niveau de ce qui s'est produit et pourquoi, notamment des
7 renseignements sur les décisions au niveau du commandement de la GRC.

8 Alors, merci encore une fois, et on va entendre parler de l'avocat
9 de la Commission.

10 **Me JAMIE Van WART:** Bonjour, Monsieur et Mesdames les
11 Commissaires. Je m'appelle Jamie Van Wart, je suis membre de l'équipe des avocats
12 de la Commission.

13 Aujourd'hui, on va continuer nos procédures de là où nous en
14 étions la semaine dernière. Je veux faire une brève introduction. Il s'agit d'une enquête
15 publique, on prévoit qu'à chaque journée qu'il y a des nouvelles personnes qui vont
16 regarder pour la première fois.

17 La semaine dernière, que les avocats de la Commission ont
18 présenté les trois premiers documents de base, il y en a plusieurs autres qui s'en
19 viennent, et il s'agissait de Portapique des 18 et 19 avril 2020, les actions des premiers
20 répondants à Portapique, les points de contrôle du périmètre autour... dans et autour
21 de Portapique. Chacun des documents de base comprenait des documents sources.
22 Tous les documents sources ont été mis en preuve devant la Commission.

23 La Commission a également entendu parler d'un témoin, Darryl
24 MacDonald. C'est selon les avocats de la Commission, le dossier créé en vertu de ces
25 trois premiers documents de base va donner lieu à un dossier qui va permettre à la
26 Commission de faire son travail à l'avenir pour combler... satisfaire son mandat.

27 La Commission des pertes massives dispose de règlements
28 « procédurals », c'est les Règlements de pratique et de procédure de la Commission

1 des pertes massives. Ces règlements sont disponibles pour tout le monde, vous pouvez
2 y accéder via le site web de la Commission des pertes massives. Dans ces règlements-
3 là, notamment le Règlement 28, le Règlement 37, il y a un processus qui est établi
4 comme... selon lequel les participants, suite à la présentation des documents de base,
5 peuvent faire des représentations auprès de la Commission qu'il y a des écarts dans le
6 dossier qui devraient être comblés par la comparution de témoins, et c'est ça le stade
7 des procédures en ce moment. Cela a commencé mercredi passé, ç'a continué jeudi, et
8 là, ça va continuer jusqu'à ce matin.

9 Alors, on va continuer d'entendre parler des avocats des
10 participants, la structure de ces procédures-là aujourd'hui sera sur une base
11 individuelle. En tant qu'avocats de la Commission, on n'a pas l'intention de faire
12 référence aux représentations des avocats des participants, sauf si nous avons des
13 points qui seraient utiles, on peut intervenir. Par exemple, notamment mercredi et jeudi
14 de la semaine passée, on a indiqué à plusieurs reprises qu'il y a eu un document de
15 base où ça sera peut-être un meilleur moment d'entendre parler de tel ou tel témoin.

16 Avant de commencer, quelques points d'ordre administratif qui
17 restent de la semaine passée. Jeudi, le 3 mars, les avocats de la Commission ont
18 indiqué lors de ces procédures que nous avons envoyé des questions rédigées à la
19 gendarme Vicki Colford, mais on n'a pas reçu de réponse de la gendarme Colford, et je
20 veux clarifier que ces questions-là, on venait de les envoyer le jeudi 3 mars 2002, dans
21 la même journée que nous avons fait les représentations. Alors, il est tout à fait
22 probable que la gendarme Colford n'avait pas encore vu les questions quand on avait
23 fait ces représentations-là.

24 Également, le jeudi 3 mars, par rapport à la gendarme Nathan
25 Forrest, nos avocats ont fait référence au COMM15506, ça, c'est l'entretien du
26 gendarme avec la Commission des pertes massives, cet entretien-là n'a pas été encore
27 mis en preuve et on suggère qu'en ce moment ce sera pertinent de le faire, et je
28 permettrais à Madame la Registrare de lui accorder un numéro de pièce.

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 213.

2 **--- EXHIBIT No. 213 :**

3 Entretien du gendarme Nathan Forrest (COMM15506)

4 **Me JAMIE Van WART:** Alors, les premiers individus dont nous
5 entendons parler, c'est un gendarme Jeffrey MacFarlane, et il me semble que c'est
6 l'avocat de Burchall MacDougall qui va parler sur cette question.

7 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me JAMES RUSSELL :**

8 **Me JAMES RUSSELL:** Bonjour, Monsieur et Mesdames les
9 Commissaires.

10 Je m'appelle James Russell, et de même avec mon collègue
11 Stephen Topshee et Linda Hupman, nous représentons les familles de... la famille
12 Oliver-Tuck et la famille Campbell. Merci de m'avoir donné... accordé l'occasion de
13 m'adresser à la Commission au sujet du gendarme MarFarlane.

14 Vous vous rappelez comment cela est associé aux documents de
15 base. C'est lui qui a pris la déclaration de Darryl MacDonald quand il a été libéré de
16 l'hôpital le dimanche matin 2020, 19 avril 2020. C'est la référence COMM0012703, qui
17 a déjà été mise en preuve lors de ces procédures. Les sections les plus pertinentes, ce
18 sont les lignes 201 à 2015 et 506 à 512 dans sa déclaration.

19 Selon la transcription, la déclaration de M. MacDonald a été prise
20 entre 5 heures du matin et 6 h 05 du matin le 19 avril 2020. Dans sa déclaration,
21 Monsieur MacDonald donne des renseignements importants sur l'existence de la
22 réplique de la voiture de police. Les extraits de cette déclaration-là sont dans le
23 document de base sur Portapique. L'information sur l'existence de cette réplique de
24 voiture de police, c'est clair, sans équivoque. Et nous soumettons que l'écart qui doit
25 être adressé, c'est l'utilisation que le gendarme MacFarlane a fait de ce renseignement
26 à ce moment clé là, non pas de trouver de renseignement pour voir si ce
27 renseignement-là était véhiculé ou acheminé à qui.

28 Dans la même déclaration, Andrew MacDonald a fourni des

1 renseignements sur une autre route pour sortir de Portapique, le Chemin de la
2 Bleuetière. Ce n'est pas clair que ce renseignement-là, tout autant important qu'il était,
3 qu'il y a eu un suivi à ce moment, à ce stade-là ou plus tôt, où on a offert ces
4 renseignements-là de Kate MacDonald vers la gendarme Colford. Même si... bien que
5 nous apprécions fondé sur la chronologie proposée des mouvements de l'auteur, le
6 moment où le gendarme MacFarlane a connu appelé cette information-là, on sait que
7 ça n'a peut-être pas eu un impact sur le résultat de la tragédie. Mais pour nous, il s'agit
8 d'une question de la... comment on gère les renseignements de base au sujet de cette
9 voie de sortie alternative de Portapique. Ici, l'enjeu, c'est l'acheminement des
10 informations clé ou l'absence de cela pour renseigner les agents policiers dans une
11 situation où il y a un tireur actif. Peut-être qu'il y a une décision à prendre ou sur ce qu'il
12 y à faire a été fait ou ce qui n'a pas été fait dans ce cas-ci.

13 Le témoignage du gendarme MacFarlane est important en vertu du
14 mandat de la Commission, en vertu des décrets; on a dit souvent que les
15 recommandations au sujet des actions de la police, les tactiques opérationnelles, la
16 prise de décisions ainsi que les politiques de la police et les procédures et la formation
17 sur le plan des situations où il y a tireur actif. Nous soumettons comme
18 recommandation que le gendarme MacFarlane devrait être appelé à comparaître; cela
19 relève du Règlement 28. Je vais vous le lire; je pense que ça n'est pas bien abordé par
20 les intimés, à notre soumission :

21 « Les participants peuvent proposer des témoins
22 pour soutenir, poser en défi, commenter ou
23 complémenter le document de base, les façons qu'ils
24 vont contribuer de façon significative à une
25 compréhension des enjeux qui ont une pertinence
26 quant au mandat de la Commission. »

27 Nous vous soumettons de façon respectueuse, en plus de combler
28 les écarts par le témoignage du gendarme MacFarlane avec un témoignage sous

1 serment, peut donner un contexte au niveau de leur formation, leur expérience et en
2 négligeant le libellé du Règlement 28, cela peut compléter le document de base qui
3 peut contribuer aux enjeux devant la Commission.

4 À moins que vous n'ayez d'autres questions, voilà mes
5 interventions.

6 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci bien.

7 **Me JAMIE VanWART** : La Commissaire, maintenant, c'est
8 l'avocat pour le Canada, soit Maître Ward ou Maître MacPhee. Il me semble que c'est la
9 Maître MacPhee.

10 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me PATRICIA MacPHEE :**

11 **Me PATRICIA MacPHEE** : Bonjour. Nous allons être très brefs au
12 niveau du gendarme MacFarlane. Je pense que mon collègue de la Fédération de la
13 police nationale vont l'aborder en plus grand détail. Gendarme MacFarlane n'a pas
14 été... il n'y a pas eu d'entretien de la part de la Commission du gendarme MacFarlane
15 encore. S'il y a des renseignements que les commissaires sentent qu'on doit recueillir
16 de lui, on vous suggère qu'il est ouvert à se faire interviewer pour combler les écarts, le
17 contexte supplémentaire que mes amis cherchent de sa part et on le voit plus tard dans
18 les événements – il n'est pas impliqué directement dans les actions à Portapique ou
19 chez les premiers répondants à ce stade-là ou dans le contrôle des périmètres.

20 Alors, nous vous soumettons que cela devrait être abordé plus tard,
21 lors des procédures, mais encore une fois, il est disponible pour subir un entretien et il
22 peut répondre à toutes vos questions par écrit si cela est nécessaire.

23 Merci.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci Madame la Maître
25 MacPhee.

26 **Me JAMIE VanWART** : Ensuite, ce sera la Maître Nijhawan de
27 la Fédération de la police nationale.

28 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me NASHA NIJHAWAN :**

1 **Me NASHA NIJHAWAN** : Bonjour Messieurs et Mesdames les
2 commissaires. C'est Nasha Nijhawan pour le compte de la FPN. Je vous remercie de
3 réagir brièvement à la requête de Maître Russell de comparution du gendarme en vertu
4 du règlement 37.

5 Alors, je vais aborder la question au niveau de la règle applicable.
6 Maître Russell a indiqué clairement, de façon correctement, que les participants
7 peuvent suggérer des zones où la Commission peut faire davantage de recherche pour
8 compléter, en vertu du Règlement 28. Mais ce n'est pas le test si un témoin devrait
9 être... recevoir une comparution à témoigner. Comme mon collègue du Canada disait,
10 c'est possible que davantage de renseignements du gendarme MacFarlane sera
11 pertinent pour la Commission, mais selon nous, à ce point-ci, ça ne justifie pas une
12 assignation à comparaître en vertu du Règlement 37.

13 Cela étant dit, je vais aborder les enjeux spécifiques soulevés par
14 Maître Russell par rapport à ce témoin. Le gendarme MacDonald (sic) est membre du
15 groupe des crimes graves; il était appelé un peu après minuit par le groupe des crimes
16 majeurs avec son... peu après minuit avec le gendarme Woolcock. Les deux, ils ont...
17 ils avaient un entretien, ils avaient fait un interview au téléphone avec John Andrew
18 MacDonald, qui avait été atteint par balle par l'auteur le soir d'avant. L'enregistrement a
19 été enregistré via... avec audio. Il y a une transcription audio. Maître Russell suggère
20 qu'il y a des points pertinents où on voudrait savoir ce qui s'est passé avec ces
21 renseignements-là par la suite, après que les gendarmes MacFarlane and Woolcock
22 l'ont reçu.

23 Mais je veux aborder quand même c'est quoi précisément ces
24 renseignements-là. je ne suis pas d'accord avec Maître Russell, la façon qu'il
25 caractérise ces renseignements-là. Il y a eu des renseignements de Monsieur
26 MacDonald au niveau de la voiture qu'il observait, le soir d'avant. Cette information
27 avait été acheminée de façon contemporaine lors de l'appel 911 qui se passait pendant
28 les événements; ces commentaires sur la voiture sont moins clairs que Maître Russell

1 l'a suggéré. Par exemple, ils devinent que peut-être que c'était la même voiture, la
2 Taurus qui avait été dans la voie, l'entrée qu'il avait... que l'auteur avait mis des
3 autocollants. Alors, rapidement, ça ne faisait pas référence à une réplique complète
4 parmi les véhicules enregistrés... connus et enregistrés par l'auteur.

5 Mais de toute façon, cette question des renseignements est
6 disponible à la police au sujet de la voiture, des répliques de voitures est abordée
7 entièrement dans un autre document de base sur la réplique de la voiture et ce qu'on
8 sait à son sujet et quand. Alors, nous vous suggérons qu'en vertu, conformément au
9 Règlement 28, parce que les documents de base n'ont pas été complétés ou mis en
10 preuve, il serait approprié que la Commission fasse le suivi de comprendre quels
11 étaient les renseignements transmis par le gendarme MacFarlane vers la chaîne de
12 commandement. Il y a un autre document de base sur les décisions de
13 commandements où on peut explorer l'utilisation qui a été faite de ces renseignements.
14 Je peux vous dire que moi, d'après ce que je comprends, en ayant passé en examen
15 toutes les notes des agents, que d'habitude, la gendarme aura signe de cela à son... la
16 ligne hiérarchique à caporal Rose-Berthiaume. Il y a des renseignements que ça aurait
17 été rapporté au sergent d'État-major Steve Halliday et là, à West, à CIC.

18 Alors, c'est bien indiqué dans le document. Alors, Jeff MacFarlane
19 ne va pas vous dire, à part vous dire « Oui, voilà qui que j'ai appelé après que j'ai mené
20 cet entretien-là ». Le contexte important pour ces renseignements-là est que comme
21 disait mon collègue Maître Russell, l'interview avec Monsieur MacDonald a pris fin à 6 h
22 05 du matin et dans à peu près 20 minutes, Lisa Banfield est sortie du bois et la tension
23 de la commande et de l'enquête a passé à cet événement-là, et cela a donné lieu à
24 beaucoup d'émergences d'information sur la réplique de la voiture de police que
25 l'auteur va construire.

26 Il est également suggéré que M. MacDonald a également donné
27 des indications claires au sujet du chemin de la Bleuetière. De façon respectueuse, je
28 vous dis que c'est exagérer l'importance de cette preuve-là. Mais le fait de dire qu'une

1 déclaration aussi claire a été fait au gendarme MacFarlan... ce n'est pas juste.

2 Monsieur MacDonald dit en réaction à la question : « Est-ce qu'il y
3 a une façon de sortir de cette zone-là à part le chemin de la plage ? » Potentiellement
4 oui, les gens auraient pu le faire, mais bon, il y a un chemin qui va là quand tu
5 approches le chemin de Portapique, il y a une vieille église à gauche, il y a un chemin
6 qui va vers le sud, vers l'eau, c'est plutôt droit, c'est pas bien... ce n'est pas entretenu,
7 c'est plus un sentier. Ce chemin là descend et se rencontre presque un branchement
8 de Orchard Beach Road, ce n'est pas vraiment un vrai sentier, mais s'il y avait quelque
9 chose à... un VTT, peut-être que vous pourriez vous rendre à l'autre chemin.

10 Un message moins clair que s'il y avait vraiment un deuxième
11 chemin qui sortait de Portapique et cette question-là peut être bien explorée dans le
12 document sur les décisions de commandement. Et on vous suggère que si la
13 Commission voit que davantage d'enquête est pertinent, ce sera pertinent de le faire...
14 faire un entretien avec gendarme MacFarlane. La Commission a déjà organisé un autre
15 entretien avec le caporal Rose-Berthiaume. C'est à lui qu'il a acheminé l'information.
16 C'est peut-être lui le lien qui manque entre le commandement et cet enquêteur-là, ce
17 serait une façon plus appropriée d'aborder cet écart-là dans la preuve. Si jamais il y en
18 a une. Merci.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

20 **Me JAMIE VanWART:** Merci Commissaire. Seul commentaire de
21 l'avocat de la Commission est que plus tard il y aura un document de base qui
22 s'appelle : « Confirmation de véhicules enlevés de service de la GRC. » Ça pourrait être
23 une autre occasion où on pourrait se pencher sur la question. Maintenant, on va
24 écouter Donnalee Williston. Il y a... en fait, c'est plutôt qu'on va parler de Donnalee
25 Williston. Il y a trois avocats qui vont parler, Me Miller d'abord. À moins d'avis contraire.
26 Sinon, Me Bryson, voudriez-vous commencer ? Donc ce sera d'abord Me Bryson.
27 Merci.

28 **---REPRÉSENTATIONS PAR Me JOSHUA BRYSON:**

1 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Bonjour Monsieur Bryson.

3 **Me JOSHUA BRYSON:** Bonjour Commissaires. Madame Williston
4 a pris l'appel le 18 avril et ces preuves peuvent indiquer si elle a reçu des questions de
5 suivi après avoir affiché l'appel à 22h04. On sait qu'il y avait une enquête du côté de la
6 répartition, mais il est établi donc que personne n'a écouté cet appel 911 très important.
7 Il y avait de l'information très importante qui n'a pas été communiquée à quiconque,
8 selon nous, et Mme Williston peut nous informer si c'est effectivement le cas, si le côté
9 de la gestion des risques ou le côté de la répartition n'a pas écouté cet appel. De sorte
10 que le contenu a été divulgué, on a entendu des coups de feu, de vrais coups de feu.
11 On a entendu donc, non seulement que quelqu'un disait qu'il y avait des coups de feu,
12 mais on entendait des coups de feu dans l'appel. Et il y a une présentation des
13 documents de Portapique, donc il est important de voir comment cette information a été
14 communiquée et si quelqu'un d'autre a reçu cette information, si elle a observé que
15 quelqu'un d'autre a écouté cet appel 911 très important. Ça, c'est une question.

16 La pertinence au mandat de la Commission est que, parce que les
17 participants ont des problèmes avec la communication de l'information, on voit dans les
18 registres d'appel de Colchester qu'on avait appelé à 22h19 : « Est-ce que l'appelant a
19 indiqué sentimental » (sic) Et on dit non, à 22h22 on dit : « Non, ce n'est pas ça,
20 l'appelant n'est pas couverte sur la *Loi sur la santé mentale*. » Donc, et quand l'équipe
21 était en train de formuler la réponse, il y avait 22 minutes où on ne connaît pas la
22 gravité de la situation qui va être trouvée. Et ça, c'est très problématique pour les
23 participants. Ça, c'est une question qui n'a pas été abordée par Mme Williston.

24 L'autre question c'est les appels communiqués dans 36368 dans...
25 qui ont été informés par répartition assistée par ordinateur. Il a dit que, le preneur
26 d'appel 8 avait reçu l'appel, un appel et qu'il n'a pas créé un dossier avant 11h14, 15
27 minutes plus tard. Et cette information, sur le fait que Richard Ellison avait appelé, pour
28 dire que son fils Clinton l'avait appelé pour dire que son autre fils Corrie avait été atteint

1 par balle, cette information ne s'est pas rendue dans un dossier quelconque avant ...
2 pendant 15 minutes, 23h15. Et cela n'a pas non plus été diffusé sur les registres
3 d'appels de Colchester avant 23h15. Le dossier a été créé... le fichier a été créé à
4 23h14, donc il y a 16 minutes pendant lesquelles Richard Ellison appelle et il dit qu'est-
5 ce qu'il a su de son fils, il a dit que le fils lui avait dit que l'autre fils avait été tué, ce
6 n'était pas diffusé pendant 16 minutes.

7 L'autre préoccupation que j'ai est que quand on examine ces
8 documents 36368, c'est codé priorité 3, et non pas priorité 1. Comment se fait-il que ce
9 soit priorité 3 ? On sait que, selon la présentation des procédures 911, que la priorité 3,
10 ce n'est pas une priorité très élevée et on sait que la priorité 3 veut dire que ce n'est pas
11 tout le monde qui reçoit la même information. Cela pourrait expliquer le retard à créer le
12 fichier et à envoyer... communiquer cette information aux membres. Donc ce sont
13 plusieurs questions que nous avons pour le côté preneurs d'appels, afin d'aborder ces
14 écarts et clarifier la base factuelle, afin d'ensuite émettre des recommandations à la
15 Commission afin d'aider de... à prévenir de telles situations à l'avenir.

16 Ce sont nos commentaires.

17 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maître Bryson.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci.

19 **Me JAMIE VanWART:** Est-ce que... je crois que c'est Me
20 McCulloch qui va nous aborder maintenant.

21 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Bonjour, Maître McCulloch.

22 **---REPRÉSENTATIONS PAR Me SANDRA McCULLOCH:**

23 **Me SANDRA McCULLOCH:** Bonjour Commissaire. Je m'appelle
24 Sandra McCulloch, je suis avec l'équipe juridique de Patterson Law, je représente
25 plusieurs des participants, dont plusieurs qui ont été les plus affectés par les pertes
26 massives. Je veux parler de la demande de Mme Williston et je vais essayer de ne pas
27 répéter Me Bryson, mais je vais quand même souligner l'importance de Mme Williston
28 et tout ce qu'elle peut dire à la Commission sur le fait qu'elle avait été la première à

1 recevoir l'appel de Jamie Blair et ensuite sa présence dans CO et le fait qu'elle avait de
2 l'information sur ce qui s'est passé par la suite dans ce milieu et toute l'information qui
3 coulait par la suite.

4 Mme Williston était un membre civil sur le terrain, qui a témoigné
5 de la réponse de la GRC pendant ces heures cruciales. C'est une des participantes qui
6 va nous aider à bien comprendre les pertes massives et tous les contextes et les
7 circonstances qui ont mené à cet évènement. Elle a déjà donné l'entrevue et cette
8 transcription est disponible, c'est le document COMM43476 et... mais je crois que l'on
9 n'a pas beaucoup d'informations de Mme Williston, l'information est surtout technique et
10 couvre beaucoup d'informations que nous avons reçues de M. MacDonald la semaine
11 dernière et n'approfondit pas beaucoup les connaissances, les savoirs ou ce que
12 Mme Williston sait de ce qui s'est passé. Il nous faudrait savoir d'autres informations
13 sur, par exemple, les appels 9-1-1 inversés, les tentatives de le faire dans le STO ce
14 soir-là; elle parle de ce qui semble être des hypothèses sur l'utilité de cela ou les
15 raisons de ne pas poursuivre sur cette lancée – on voit cela à la page 38 et 39 de son
16 entrevue –, et ensuite, on dirait que cela rend nécessaire davantage d'exploration afin
17 de mieux comprendre les efforts qui ont été consacrés pendant ce moment-là à la STO.

18 Et Mme Williston parle de ses frustrations avec l'extraction des
19 enfants, l'évacuation des enfants, surtout en lien avec les services aux enfants. Les
20 commissaires peuvent apprécier que nos clients qui sont... qui ont un intérêt certain
21 pour l'expérience des enfants doivent comprendre tout ce qui a été fait pour protéger
22 ces enfants et pour les évacuer et les protéger. C'est très important pour nos clients de
23 bien comprendre tout ce qui s'est passé et tout ce qui peut être sur l'évacuation des
24 enfants.

25 Ensuite, pour présenter un autre point, Mme Williston parle d'un
26 logiciel qui s'appelle la pictométrie qui aurait pu être un outil utile pendant l'évènement
27 de pertes massives, mais qui ne... elle ne dit pas beaucoup de cet outil et elle ne dit
28 pas pourquoi cet outil n'était pas disponible à l'époque, et donc, il faudrait mieux

1 comprendre cela. S'il y avait un outil qui n'a pas été déployé à ce moment-là qui aurait
2 pu avoir une influence sur la réponse de la GRC, on vous représenterait qu'il faudrait
3 mieux comprendre cela.

4 Ensuite, on sait qu'on va écouter des commentaires du Procureur
5 général du Canada et sur le mandat qui tient compte des traumatismes et si cela aura
6 un impact sur la nécessité d'écouter Mme Williston, et je ne vais pas répéter tous les
7 commentaires de mes collègues la semaine dernière et M. Scott, mais on va dire aux
8 commissaires que, oui, vous... on vous incite à réfléchir aux traumatismes qui
9 pourraient affecter Mme Williston, mais on vous représente que ces traumatismes ne
10 pourraient... n'auraient pas... ne devraient... n'auraient pas une pondération plus
11 importante que l'importance de l'entendre sur ces différentes lacunes.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Nous allons écouter Me Ward pour
13 le Canada.

14 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me LORI WARD :**

15 **Me LORI WARD:** Bonjour, Commissaires. Je m'appelle Lori Ward,
16 je représente le Procureur général du Canada.

17 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Bonjour, Maître Ward.

18 **Me LORI WARD:** Notre commentaire sur Mme Williston est que
19 ces preuves seraient prématurées, car elle n'est pas citée dans les trois premiers
20 documents de base et ces preuves seraient plus utiles, plus pertinentes lors de...
21 lorsque... lors de l'examen du document sur les décisions de commandement. Elle a
22 subi une entrevue et certains des enjeux pourraient être répondus par des questions
23 écrites, certaines de ces... il serait prudent de voir si elle a un bon souvenir de certaines
24 de ces choses avant de l'assigner à comparaître.

25 Et d'autres preneurs d'appels ont été mentionnés, elle ne pourrait
26 pas non plus témoigner sur ce qu'ils ont fait, donc je trouve qu'il serait prématuré
27 d'assigner Mme Williston à comparaître.

28 Merci.

1 **Me JAMIE Van WART:** Merci, Commissaires.

2 Me Ward se réfère à un document de base, la chronologie des
3 décisions de commandement de la GRC. Il y aura un autre document de base qui est
4 un aperçu de tous... une vue d'ensemble de toute la question de la prise d'appels 9-1-1
5 en Nouvelle-Écosse et la répartition.

6 Donc, ensuite, nous avons parlé du sergent Steve Halliday et c'est
7 l'avocat de Patterson Law qui va nous adresser la parole, donc c'est le sergent d'état-
8 major.

9 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me SANDRA McCULLOCH :**

10 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, je voici encore. J'avais préparé
11 des commentaires en ce qui concerne les officiers de commandement, je vais parler du
12 sergent d'état-major Halliday d'abord.

13 Mais d'abord, je voulais émettre quelques commentaires qui
14 portent sur tous ces officiers et je voudrais d'abord parler... bon, on a entendu parler
15 des règles et de la FPN, et aussi le Procureur général du Canada nous parle de... ou
16 nous incite... incite les commissaires à considérer toutes les alternatives avant
17 d'assigner ces témoins à comparaître.

18 Mais selon notre interprétation des règles, les règles créent un
19 processus en deux étapes, c'est à vous de décider, vous les Commissaires, de voir si
20 on devrait faire venir des témoins – et ça, c'est les règles 37 et 38 qui permettent
21 d'assigner les témoins à comparaître. Et les règles poursuivent. Dans 43, bon, dit que
22 s'il y a des accommodements ou d'autres considérations qui sont nécessaires
23 relativement à certains témoins, à cette deuxième étape, on pourrait songer à d'autres
24 possibili... d'autres façons de les faire témoigner.

25 Donc, il semble que mes collègues sont toujours en train de dire
26 qu'on doit songer à toute autre option avant de pouvoir les assigner à comparaître et
27 que nous sommes toujours obligés de le faire, de présenter la nécessité de les
28 entendre ici. Donc, est-ce qu'il faut toujours... ce que les règles disent, c'est que nous...

1 qu'il est toujours... ça, c'est le terrain de jeu sur lequel on veut travailler, c'est qu'on
2 présume qu'on peut faire entendre des témoins lorsque c'est nécessaire, et ensuite on
3 parle d'accommodements.

4 Bon, ensuite, je sais qu'on a parlé... on a... on va souvent dire que
5 les demandes que nous vous présentons sont prématurées, que vous devriez attendre
6 une autre étape des procédures avant de faire entendre... d'appeler ces témoins et que
7 l'on saura plus tard si on devra les entendre. Il est possible, bien sûr, que certaines de
8 ces demandes sont prématurées, oui, mais le problème que nous avons est que nous
9 ne savons pas exactement ce qui va être soumis à la Commission. On a vu les
10 documents; on sait que les documents sont révisés. On ne connaît pas le contenu de
11 ces documents. On peut présumer du contenu, mais on ne sait pas exactement ce
12 qu'ils contiennent. On sait que c'est... il n'est pas encore clair pour nous si ces témoins
13 sont assignés à comparaître et vont donc témoigner. On n'est pas du tout assurés du
14 fait que ces gens seront entendus; c'est pour ça qu'on insiste qu'il faut qu'ils... il faut les
15 entendre.

16 Nous n'avons pas connaissance de ce que vont présenter les
17 personnes. On ne sait pas c'est dans quel objectif que la Commission va faire ça; on
18 n'a pas de certitudes à ce point-là, sur ce point-là. C'est de nous assurer que les
19 témoins ne vont pas être présentés pour parler de tout. Donc pour nous, on voudrait
20 s'assurer que la Commission est au courant de ce qui doit être fait par ces témoignages
21 pour ce qui se passe aujourd'hui, maintenant ou plus tard dans la journée.

22 Et comme dernier point, en parlant du sergent d'État-major
23 Halliday, nous avons ses préoccupations parce que si on ne les partage pas maintenant
24 avec vous, on pourrait justement manquer une occasion de parler, de parler de ces
25 témoins jusque vers la fin de la journée. Maintenant, pour ce qui est de ce document de
26 base, nous avons certaines préoccupations que si on voudrait parler, nous adresser à
27 certains de ces témoins au sujet de ce document de base et s'il y a des références à
28 Portapique dans ce document de base, on ne voudrait pas cette possibilité ou la

1 manquer; que plus tard dans la journée, les questions qui seraient posées ne tombent
2 pas... c'est-à-dire dans le récit des décisions.

3 Donc pour nous, on voudrait souligner ces points pour parler de
4 ces documents maintenant; comme ça, vous êtes au courant de nos préoccupations,
5 qu'est-ce que vous en pensez pour ce qui est des témoins aussi et ou s'il y a quelque
6 chose qui va se passer plus tard dans la journée.

7 En particulier, en relation avec le sergent d'État-major Halliday,
8 bien sûr, nous comprenons que c'est de ces officiers de commandement pour sa
9 réponse initiale pendant les premières heures du carnage, donc il a été... il était là
10 sur... avec les autres membres, en particulier avec le sergent d'État-major MacCullum,
11 avec qui on va parler plus tard aujourd'hui pour ce qui est du point de périmètre de
12 contrôle.

13 Et donc, ce qui est mentionné dans le document de base de
14 Portapique, nous représentant que ça, c'est une autre occasion où il est question que la
15 Commission s'assure qu'il y a une exploration totale a été faite pour ce qui est des
16 déclarations du gendarme Halliday, pas seulement... pardon, du sergent d'État-major et
17 en particulier, on a besoin de mieux comprendre ces attentes et comme il a fait, pour ce
18 qui est de ses responsabilités, entre autres pour assister justement le sergent d'État-
19 major dans son rôle, le sergent MacCullum. Il a parlé de ça lors de son entrevue avec la
20 Commission aux points 1, 9, 2, 3, 2, 9 et c'était, de notre point de vue, il y a beaucoup
21 de détails qui ont... il a dû échapper peut-être ou oublier.

22 Donc, dans ce même document, pour ce qui est de la MCC, le
23 sergent d'État-major Halliday parle; il dit qu'il sentait pas que le point de contrôle, le
24 périmètre était un problème à cause des ou en raison des autoroutes. Et donc, on a
25 soumis cela que c'était un commentaire, donc qu'on a besoin de l'explorer un peu plus
26 pour justement continuer justement, quant à continuer sur l'autoroute vers l'est pendant
27 qu'il poursuivait l'auteur. Nous avons besoin aussi de poser plus de questions au sujet
28 du sergent d'État-major Halliday pour ce qui est du point de contrôle de périmètre; de

1 sa déclaration, on a compris que la nature des efforts pour ce qui est du point de
2 contrôle était revue de façon périodique, mais exactement, la nature de cet examen ou
3 cette analyse quant aux actions qui ont été entreprises, que ce soit par lui ou par sa
4 direction ont besoin d'être... c'est-à-dire plus explorées, on veut aller plus dans les
5 détails pour ce qui est de ces informations. Donc, on voudrait soumettre ça à la
6 Commission.

7 En plus de ça, il y a un point, un dernier point concernant le sergent
8 Halliday qui a besoin d'être plus complet, pour ce qui est des diversions, des
9 ressources à Five Houses pendant les premières heures du carnage, du massacre et
10 donc, que certains de ces documents qui viennent enrichir ces déclarations et ça, c'est
11 l'une de nos préoccupations aussi. On voudrait parler avec le sergent d'État-major
12 Halliday aussi.

13 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci beaucoup.

14 **Me SANDRA McCULLOCH** : Merci.

15 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Ça sera... Madame McCulloch,
16 voulez-vous aborder les commentaires des autres ou alors... je pense que quand vous
17 commencez, vous aviez des commentaires généraux à ajouter? C'est comme vous
18 voulez – on sera ravis de vous entendre au sujet des témoins proposés maintenant
19 ou...?

20 **Me SANDRA McCULLOCH** : Oui, je n'ai pas de problème à
21 continuer. Si les avocats voudraient parler de mes représentations, je vais les laisser
22 aussi parler et apporter leurs commentaires, mais je n'ai pas de problèmes à continuer.

23 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Désolé, vous... donc, la chance
24 que nous avons, c'est que cette salle est très grande et donc ,Madame MacPhee, ça
25 va... OK. D'accord. Donc, c'est correct, vous pouvez continuer, Madame McCulloch, si
26 vous êtes à l'aise; sinon, c'est correct.

27 **Me SANDRA McCULLOCH** : C'est correct – merci,
28 Commissaire.

1 Donc maintenant, je vais passer dans l'ordre des noms que j'ai
2 dans mes notes – on va parler du sergent d'État-major, un autre... agent des
3 commandements que j'ai mentionnés au chef de corps pour ce qui est des
4 témoignages... excusez-moi pour ce qui est de l'événement et aussi pour ce qui est... il
5 y a des informations importantes clés au STO, donc on a besoin de Jamie Blair pour les
6 enfants, les MacDonald pour ce qui est de la communication des premiers intervenants
7 et des communications. Et aussi, le sergent d'État-major pour ce qui est de la direction,
8 des réactions.

9 Nous avons soumis la même chose que j'ai indiquée justement
10 pour ce qui est du sergent Halliday; nous avons des informations de lui, ces
11 informations, mais maintenant, on a besoin de plus, d'analyser plus les enquêtes. Nous
12 savons qu'il y a des notes écrites manuellement, manuscrites. C'est une espèce de
13 prise de note qu'il avait sous main. Donc, ils sont... alors 13923; nous avons soumis
14 ces prises de notes qui contiennent des détails importants pour ce qui est du sergent
15 Halliday pour ce qui est des instructions qu'il donnait, pour la maison des Thomas, des
16 Fairley, les mouvements des premiers intervenants qui étaient dans la patrouille.

17 Donc, il y a des notes manuscrites qui sont à lui qu'il avait utilisées;
18 il y a aussi des particularités pour ce qui est de ces notes, pour ce qui est de la mort de
19 Corrie Ellison, qui était sur la base de ces informations que nous avons reçues, que ça
20 a été une note ou une annotation du conseil de la Commission, ça a été fait la semaine
21 passée. Donc, nous avons clairement des informations qui indiquent ou qui exigent plus
22 d'examins, plus de questionnements en relation de son entrevue avec le MCC. Donc,
23 c'était pour plus de questions. Donc, il déclare qu'il ne savait pas qu'il y avait de
24 croiseurs jusqu'à 3 h du matin et donc, c'est exactement ce qu'il signifie. On voudrait
25 savoir ce qu'il signifie exactement par cette déclaration. Lors de son entrevue, il a fait
26 référence à ce qu'il avait trouvé deux corps au 123 Orchard Beach Drive et je présume
27 qu'il sait de qui il parlait, mais il n'a pas identifié exactement de qui il parlait, de la
28 proximité aussi et des maisons... et de la maison des Blair aussi. Dans sa déclaration

1 aussi, à la page 20, il parle de son interprétation de Mme MacDonald. Donc, pour ce qui
2 est... donc, ça n'explique pas exactement de façon très claire lorsqu'on a dépouillé ça
3 pourquoi il est arrivé à cette conclusion sur la base d'une information qu'il a fournie pour
4 ce qui est encore une fois de cette interprétation.

5 À la page 23 de la déclaration, il parle ou il essaye de décrire la
6 cartographie du 9-1-1 pour ce qui est tout au long de la question, donc il est question...
7 on a besoin encore une fois d'explorer plus, plus dans les détails pour savoir
8 exactement qu'est-ce qui s'est passé, qu'est-ce qui a été utilisé et quel genre de carte
9 9-1-1 ou cartographie a été utilisé pour plus de questions.

10 À la page 44 dans son entrevue, il parle d'une préoccupation, et
11 donc, j'imagine qu'il attendait deux ou trois équipes là, donc cette information n'est pas
12 profondément explorée, ce qui est nécessaire que la commission fasse aussi.

13 Pour ce qui est du point de contrôle du périmètre, on parle de la
14 page 364, pour la... donc, lorsqu'il s'adressait ou se dirigeait sur l'autoroute vers
15 Portapique, aussi il a été question de partir vers l'ouest, il n'y a pas eu de retour pour ce
16 qui est de sa direction, donc il devait retourner vers l'est. Là, on a besoin de plus de
17 détails, d'en savoir plus.

18 Dans notre présentation, il est important, pas exclusivement ces
19 questions-là, mais aussi des points de détail, donc nous avons... qui sont dans le
20 document et qui ont besoin d'être... de subir ou d'avoir une analyse plus approfondie. Il
21 y a aussi cette question de divergence des ressources pour aller dans la région, dans le
22 coin de Five Houses, pourquoi ç'a été fait, quelle... pour ce qui est de la réaction aussi
23 à Portapique, donc on voudrait parler de ça aussi.

24 Donc, on arrive au sergent O'Brien.

25 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

26 **Me SANDRA McCULLOCH:** Donc, sergent O'Brien était le gars du
27 STO, et donc, il déclare comment il devait assumer le leadership cette soirée-là, donc
28 ça nécessite plus d'explications. L'une des parties (sic) qu'on voudrait ça, c'est que

1 nous n'avons... y'a pas eu d'entrevue qui a été faite avec le sergent O'Brien par la
2 Commission et qu'il avait soumis une espèce de questions-réponses, et donc on lui a
3 remis des questions, il a répondu par des réponses qu'il a écrites, mais on ne sait pas
4 dans quelle... comment ces réponses ont été générées, est-ce qu'il les a faites de
5 façon indépendante, comment il a justement complété toutes ces réponses. On a
6 besoin de plus d'explications dans ce sens par rapport à la réponse 2 dans ce
7 document. Pardonnez-moi, le... je dois vous donner les numéros, donc on parle de
8 4628, 46250. Par rapport à la question 2, il parle sur l'hypothèse que la police ou la
9 voiture de la police dont il ne considérait pas la possibilité, et il y a aussi la partie, la
10 dernière partie, on a besoin de plus d'exploration de cette partie de ces réponses, c'est-
11 à-dire sur quel type d'informations il s'est basé justement pour présenter les réponses à
12 cette question. Donc, on garde toujours l'hypothèse seulement de son... par rapport à
13 son point de vue.

14 Notre présentation aussi en général et les préoccupations dont
15 nous avons entendu quelques mots au sujet du sergent Ray Hill (phon.), est-ce qu'on
16 parle de... donc, il y a très peu d'agents ou d'officiers qui... de Portapique qui ont
17 besoin... on a besoin de plus comprendre, excusez-nous, plutôt les membres pour ce
18 qui est des décisions qu'ils ont prises.

19 Et une autre question aussi que nous avons soulevée il y a quelque
20 temps, c'est d'identifier les questions 8A pour ce qui est de l'utilisation de ces membres
21 de cellulaires. Donc, nous avons eu des références pour ce qui est de l'utilisation de
22 cartes, de leurs cartes, nous avons présenté aussi une autre préoccupation que cette
23 information qui devait être obtenue par la MCC pour mieux comprendre au sujet de la
24 communication qui était entre les officiers et quel genre d'outils de communication ils
25 étaient en train d'utiliser pour partager l'information, est-ce que c'était par radio ou par
26 tout autre outil. Donc ça, ça n'a pas encore été fourni et nous avons présenté... il est
27 très important pour la Commission pour mieux comprendre comment se passait la
28 communication entre ces membres.

1 Encore une fois, nous avons soulevé la préoccupation de la
2 divergence aussi, des ressources pour la réaction ou pour intervenir à Five Houses. Je
3 le répète, mais nous avons présenté ça, le sergent O'Brien pourrait parler de ça aussi.

4 Sergent d'état-major MacCallum, c'est l'un d'entre eux aussi, donc
5 il devait parler pour ce qui est des informations sur la base du document de base de
6 Portapique. Le sergent d'état-major MacCallum, le sergent d'état-major... a parlé, on a
7 compris que sa responsabilité dépendait de la cartographie, elle avait relation avec la
8 cartographie, donc de façon similaire, nous avons présenté l'entrevue, donc il y a pas
9 mal de points qui ont besoin d'être profondément explorés pour ce qui est de l'appel de
10 9-1-1 (sic).

11 Des exemples. À titre d'exemple, le sergent d'état-major arrive de
12 son détachement, il avait des informations limitées, donc, pour pouvoir prendre un
13 appel (sic), il dit : « Qu'est-ce qui se passe? Est-ce que nous avons assez de points de
14 contrôle de périmètre? » Donc, il... selon ce qu'il a déclaré, il ne disposait pas de
15 beaucoup d'informations pour mieux comprendre ce qui signifiait lorsqu'il a fourni cette
16 information, qu'est-ce qu'il en était pour son arrivée, ce à quoi il s'attendait une fois sur
17 place.

18 Le sergent d'état-major MacCallum parle du fait qu'il n'avait pas
19 une grande... c'est-à-dire un grand accès à la cartographie...

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Désolé, je n'ai pas entendu la
21 première partie.

22 **Me SANDRA McCULLOCH:** Le sergent d'état-major MacCallum
23 parle de sa capacité quant à avoir accès à la cartographie ou de pouvoir se connecter
24 au système pendant ses heures. Ça lui a pris 35 (sic) à... donc, on parle de 23 à 24, du
25 point (sic) 23 à 24 de l'entrevue. Nous avons présenté ça pour... on voudrait mieux
26 comprendre qu'est-ce que devait accomplir le sergent d'état-major MacCallum et
27 pourquoi, c'était quoi les raisons qui ont fait qu'il n'a pas été en mesure de se connecter
28 et quels sont ses... est-ce qu'elles ont... quelles étaient les répercussions justement –

1 je m'excuse, je n'ai pas pris note des références.

2 Donc, le sergent d'état-major MacCallum, il a parlé aussi, il a dit
3 qu'il connaissait bien Portapique, qu'il avait été là-bas plusieurs fois, il connaissait cette
4 route. Dans l'entrevue, il est décrit qu'il n'était pas satisfait avec Google Maps parce
5 qu'ils avaient des problèmes quant à l'exactitude, à la précision de l'endroit de la route,
6 donc ça parlait de routes. Il y a beaucoup de choses qui ont fait qu'il y a eu
7 répercussions, donc on voudrait comprendre pourquoi le sergent d'état-major... est-ce
8 qu'il voyait, il ne voyait pas, c'était quoi son problème. Ça, ça n'a pas été identifié, on ne
9 sait pas, et donc, en fin de compte, ce qu'on a compris de sa déclaration pour ce qui est
10 de la cartographie, et donc, il y a beaucoup ici qui ne... c'est-à-dire plusieurs points qui
11 ont besoin d'être éclairés pour mieux comprendre pour ce qui est de la cartographie
12 pour justement le bienfait de tous les membres d'intervention qui étaient sur place pour
13 lui, pour mieux comprendre le travail qu'il était en train de faire et qu'est-ce qu'il était en
14 train d'accomplir.

15 Nous vous soumettons qu'il pourrait également fournir des
16 renseignements sur le sujet de la diversion des ressources de la GRC à cinq logements
17 (sic) pendant leur réaction, l'intervention aux événements à Portapique.

18 Le dernier des 5 qui figurent dans ce créneau pour les soumiss...
19 pour les représentations, c'est le sergent d'État-major West est devenu le commandant
20 d'instant critique. Cela a été diffusé aux alentours de 1 h 18 le matin du 19 avril. Sur le
21 plan du sergent d'État-major West, c'était un peu plus prématuré que les autres
22 individus; il y a peut-être davantage de mérite que de faire, demander à comparaître en
23 ce moment, c'est peut-être un peu hors du temps, mais on pense que c'était essentiel
24 de soulever des points critiques, des renseignements dont il est au courant, notamment
25 ce qu'il comprend au niveau de l'heure où on a accédé à la résidence Blair et par les
26 membres et quand cela c'était, pourquoi cela s'est produit comme ça.

27 Plus tard le matin, le 19 avril, il y a eu entretien du sergent d'État-
28 major... désolé, j'ai pas écrit le numéro COM. Ça donne qu'il y a de l'incertitude par

1 rapport à la cartographie; il parle d'accéder à des Google Maps et une carte dessinée à
2 la main sur des... on doit savoir qui a créé cette carte-là et comment ça a été élaboré,
3 pourquoi, si cette... si on s'est fié davantage à d'autres cartes pour ces
4 renseignements-là, comment est-ce qu'on s'est rendu à ça? Il n'y a pas suffisamment
5 d'informations pour motiver les renseignements qu'il cherche à véhiculer.

6 Nous vous soumettons qu'il y a d'autres domaines dans l'entretien
7 avec sergent d'État-major West au niveau de la prise des décisions, des alertes au
8 public, notamment ce commentaire que l'alerte ne figurait pas dans leur trousse d'outils
9 – c'est à la page 50 de sa déclaration. Alors, comme je viens... comme j'ai déjà dit, on
10 sait que c'est peut-être prématuré de faire que le sergent d'État-major West soit... qu'on
11 l'appelle pour sa comparution – ça se peut qu'on doive l'appeler plus tard, mais on a
12 des préoccupations pour s'assurer que des éléments qui sont pertinents au document
13 de base soient signalés pour vous, au moins signalés pour vous, les commissaires, à
14 ce stade-ci.

15 Mon commentaire final, le voici : cette réaction que ces individus-là
16 ont été interviewés, ils ont répondu à des questions sur ces questions-là, nous vous
17 soumettons que ce n'est pas une bonne réponse pour ne pas appeler ces individus-là à
18 comparaître. Dans tous... dans le cas de tous les individus, il y a davantage question
19 qu'ils sont sur matériel et aucune d'entre elle ne rapporte pas au travail de la
20 Commission. Comme Maître Russell disait, c'est dans sa relève du pourquoi on
21 rassemble des preuves dans cette procédure d'établissement des faits. Sur le plan de
22 ce qu'on va entendre, pour vous rappeler, les commissaires, de – même en tenant
23 compte des traumatismes et la préoccupation de donner lieu à davantage ou empirer
24 les traumatismes – d'appeler... que ces témoins-là soient appelés à comparaître. C'est
25 de cela que l'on discute aujourd'hui.

26 On doit les voir différemment; c'est des premiers répondants, ils ne
27 sont pas... ce ne sont pas des premiers répondants sur le terrain. Ils donnent des
28 commandements à partir d'une certaine distance, mais on s'attend quand même à ce

1 qu'il y aurait une suggestion qu'on doit continuer d'être préoccupés par le traumatisme
2 que cela doit susciter chez ces individus-là. Mais nous vous soumettons que
3 l'importance de donner lieu à un dossier complet doit être tout à fait clé dans vos
4 préoccupations en tant que commissaires quand vous décidez si vous allez appeler à
5 faire comparaître ces témoins-là.

6 C'est un point final, vraiment, cette fois-là. Je veux quand même
7 souligner qu'il y a d'autres traumatismes, donc, que nous devons équilibrer aussi : les
8 traumatismes aux victimes, potentiellement des traumatismes aux membres du public,
9 en ne pas donnant lieu à un dossier à un dossier complet et entier des faits. On doit
10 considérer, je vous soumetts, qu'il s'agit des agents au niveau du commandement ou
11 des premiers répondants de ne pas leur donner l'occasion de répondre à des questions
12 raisonnables et de donner des renseignements complets – ça, peut-être cela peut-il
13 donner lieu à un traumatisme aussi. Maître Nijhawan a parlé du fait que les premiers
14 répondants, ils veulent aider, ils veulent fournir des renseignements à la Commission et
15 je me fie à ce qu'ils diront la même chose au sujet des officiers au niveau du
16 commandement. Alors, selon moi, ça vaut la peine de considérer si on empêche ces
17 individus-là de comparaître, cela pourra donner lieu à des traumatismes aussi.

18 Alors, je vais vous laisser avec, Monsieur, Mesdames les
19 commissaires. Je vous remercie d'avoir écouté mes représentations assez longues,
20 voilà mes commentaires.

21 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Oui – ma seule question, c'est
22 une question pratique : est-ce que vous aviez l'intention de faire des représentations
23 pour le compte de Patterson Law pour le caporal Mills? On peut faire ça maintenant –
24 mais si on faisait cela, on pourrait prendre la pause et là, Maître Nijhawan et Maître
25 MacPhee auraient la chance, l'occasion d'arriver à penser à leurs interventions lors de
26 la pause. Ça l'air... ça va avec l'avocat pour le gouvernement du Canada et la
27 Fédération.

28 **Me SANDRA McCULLOCH** : Oui, très bien. Ce sera plutôt

1 court au niveau du caporal Mills. Vous avez entendu mes commentaires d'ordre général
2 déjà et cela s'étend au caporal Mills aussi. Pour établir le contexte, le caporal Mills, il
3 est en commandement sur l'équipe de ERT. Nous savons que c'est un peu tôt, peut-
4 être, d'entendre parler du caporal Mills; on sait qu'un document sur la réponse
5 d'urgence s'en vient et ce document, ces renseignements seront également pertinents
6 aux décisions liées au commandement aussi.

7 Mais nous soumettons de façon respectueuse qu'il est essentiel
8 que la Commission comprenne les domaines qui ont un rapport sur le récit dont nous
9 avons déjà parlé, les documents de base de Portapique et qui est une occasion pleine
10 et entière d'explorer les éléments du récit tel que le caporal Mills dans lequel il a été
11 impliqué, surtout le périmètre de contrôle, la chronologie au niveau de l'accès à la
12 résidence Blair – je viens d'y faire référence – l'évacuation des civils, notamment
13 Clinton Ellison et Madame Banfield, la direction des services des chiens de police,
14 notamment caporal Sutton – on a en a discuté la semaine dernière. C'est des points qui
15 intéressent le modèle de la Commission; ça mérite une attention toute particulière pour
16 s'assurer que toute connaissance qui peut être glanée des connaissances du caporal
17 Mills soit écartée.

18 Je dirais également que le caporal Mills, au niveau de la diversion
19 de ressources de la GRC vers cinq logements, étant donné que l'équipe des réactions
20 aux urgences ont reçu une mission semblable.

21 Et voilà mes représentations au sujet du caporal Mills.

22 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci bien. Alors, nous allons
23 prendre une pause de 15 minutes et par après, les maîtres... les avocats de la
24 Fédération et du gouvernement du Canada pourront s'adresser à la Commission.

25 (coupure de son)

26 --- L'audience prend pause à 10 h 38

27 --- L'audience est reprise à 11 h 01

28 **REGISTRAIRE DARLENE SUTHERLAND** : La séance se

1 reprend.

2 **Me JAMIE VanWART :** Nous allons écouter l'avocate pour le
3 Canda.

4 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me LORI WARD :**

5 **Me LORI WARD :** Merci, Commissaire.

6 Je n'avais pas prévu que j'allais dire quelque chose sur le
7 traumatisme ou le fait que ces procédures doivent tenir compte des traumatismes. Mais
8 ensuite, Maître McCulloch a parlé des gens qui sont dans les postes de supervision et
9 qui ne sont pas... elle a dit qu'ils ne sont pas de vrais premiers intervenants. Et je
10 pense que j'ai entendu suggérer que peut-être que c'était les types du DRAI, les gens
11 qui étaient sur le terrain, les gens qui portaient des gilets pare-balles, c'était peut-être
12 les seuls qui avaient vécu des traumatismes.

13 Je pense que c'est l'une des erreurs que Maître Nijhawan a essayé
14 de clarifier la semaine dernière. Certains de ces agents de police ont 25, 30 ans de
15 service, qui ont vécu... qui ont vu 22 personnes tuées ce jour-là, dont un membre de la
16 GRC, ont vécu des traumatismes, tout comme n'importe quel autre citoyen de la
17 Nouvelle-Écosse, probablement plus. Ce que j'ai compris, quand les Commissaires ont
18 rejeté les rapports d'experts, c'est que la Commission a déjà obtenu des expertises sur
19 ce thème. On sait que les Commissaires ont déjà sollicité des experts dans ce sens et
20 on s'attend à ce que les Commissaires ne feraient pas de telles hypothèses. Les
21 hypothèses adoptées par les participants, semble-t-il. Comme j'ai dit la semaine
22 dernière, ces membres de la GRC qui avaient des rôles de supervision, et aussi les
23 autres membres de la GRC veulent aider la Commission et fournir l'information dont
24 vous avez besoin.

25 Encore une fois, nous sommes entourés de traumatismes et il faut
26 donc pondérer les traumatismes. Je ne sais pas comment exactement, pondérer tous
27 ces traumatismes. C'est une tâche de taille, c'est pour cela que vous avez été choisi.
28 Maintenant, pour ce qui est des renseignements que l'on voudrait solliciter de ces

1 témoins, dire qu'il n'y a pas eu une sollicitation pleine et entière n'est pas la même
2 chose que... ne prouve pas que c'est le cas.

3 Bien de ces enjeux ont été justement abordés en long et en large.
4 Par exemple, on pose la question : « Comment se faisait-il que le sergent O'Brien est
5 venu au travail, quand il n'était pas en poste ? » Parce que Stuart Beselt l'a appelé. Il
6 était le superviseur du gendarme Beselt.

7 La plupart de ces témoins n'étaient pas de service ce soir-là. Ils
8 sont venus parce qu'ils avaient entendu parler d'un événement majeur, parce que c'est
9 ça leur rôle dans la société. Le sergent d'état-major MacCallum a commenté sur les
10 cartes, il n'avait pas les cartes Google, il a pris une carte du mur. Bon, les problèmes
11 qu'il y a avec les cartes Google, il faut poser les questions à Google, mais il a parlé de
12 cela aussi. Et beaucoup d'autres questions soulevées par ma collègue.

13 Et finalement, on vous représente que presque toute cette
14 information sera abordée dans les décisions de commandement subséquent et je
15 comprends que Me McColloch a dit que certains de ces témoins pourraient être
16 prématurés, c'est noté, mais nous avons le document, les décisions de
17 commandement, avec plus de 200 pages que l'on va examiner au mois de mai. Le
18 document sur le EIU et le document sur les alertes publiques.

19 Donc, nous vous représentons que tous ces témoins sont
20 prématurés pour l'instant et il faudrait les réévaluer en cours de route. Merci.

21 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

22 **Me JAMIE VanWART:** Me Nijhawan, pour la FPN.

23 **---REPRÉSENTATIONS PAR Me NASHA NIJHAWAN:**

24 **Me NASHA NIJHAWAN:** Merci Commissaire. Au nom de la FPN,
25 je dois répondre à la demande de faire assigner à comparaître cinq personnes qui
26 avaient des rôles de commandement pendant l'événement de pertes massives. Les
27 sergents d'état-major, les quatre sergents de l'état-major et aussi le sergent O'Brien. Et
28 je vais aussi vous parler de la nécessité d'assigner à comparaître le caporal Tim Mills,

1 qui était responsable de l'EIU à ce moment-là. Et il y avait une autre sorte de rôle de
2 commandement. Je veux aussi aborder le commentaire de Me McCulloch qui dit que ce
3 n'était pas les premiers intervenants, c'était des gens qui étaient plutôt à une certaine
4 distance des événements.

5 Je pense qu'il faut dire que cette hypothèse est erronée. Ce sont
6 des gens qui étaient sur le terrain qui avaient un rôle d'opération, ce n'était pas des cols
7 blancs qui étaient assis devant leur bureau. Ils prenaient des décisions, ils étaient... ils
8 sentaient le fardeau de leurs décisions. Et comme vous le savez, deux membres ont été
9 atteints par balle pendant leur... pendant qu'ils étaient de service, donc il y avait des
10 traumatismes. C'est totalement erroné d'imaginer qu'il ne pouvait pas y avoir de
11 traumatismes. Et quand vous allez les écouter, je pense que vous allez découvrir que
12 c'est tout le contraire, que le traumatisme était bien réel.

13 Mais à part cela, la raison principale pour laquelle il ne faut pas
14 assigner ces membres à comparaître maintenant, est que nous sommes ici pour parler
15 des écarts des différents (sic), ou le besoin de contexte en ce qui concerne les
16 documents de base. Et la Commission a déjà décidé qu'elle va présenter les preuves
17 d'une certaine façon, en offrant d'abord une perspective communautaire sur les
18 événements de Portapique et ensuite une réponse. Pardon, une perspective sur la
19 réponse de l'équipe de l'EIU et les premiers intervenants et ensuite, d'autres strates
20 d'analyse. Donc au fur et à mesure des procédures, comme les Commissaires savent,
21 on va recevoir un document sur l'équipe EIU, qui représente une autre strate, mais qui
22 couvre la même période, mais avec l'implication d'autres agents de police et une
23 chronologie du point de vue de l'équipe de commandement. Et cela aussi sera une
24 autre strate analytique sur les documents de base.

25 Et on va aussi parler de certaines des questions d'importance,
26 comme par exemple les communications publiques, les alertes, le soutien aérien,
27 pendant la même période, par les mêmes membres. Et aussi, on va examiner les
28 informations reçues potentiellement par la GRC sur l'existence d'une réplique d'auto-

1 patrouille créée par l'auteur.

2 Donc tous ces documents vont répondre à certaines de ces
3 questions qui ont été soulevées par Me McCulloch. Et d'autres questions aussi, qui
4 pourraient être posées aux membres en cause.

5 Chacun de ces membres a déjà offert des preuves à témoigner
6 devant la Commission, sauf... tous sauf le sergent O'Brien, dans une entrevue
7 enregistrée. Ces entrevues n'ont pas encore été déposées en preuve, parce qu'on n'est
8 pas encore rendu là. Et en plus, ces membres ont des notes, des rapports, des
9 chronologies, des résumés de leur implication qui sont aussi déposés en preuve. Ces
10 questions de si... toutes les questions soulevées par Me McCulloch ont déjà trouvé des
11 réponses, bon ça, je ne peux pas vous répondre, mais la question, est-ce qu'on a
12 donné des réponses à ces questions? Bon, on ne peut pas répondre à cette question-là
13 avant de voir tous ces autres éléments.

14 Donc cette question est prématurée pour tous ces témoins, nous
15 avons déjà ajouté l'intention de la Commission d'écouter les cinq membres de
16 commandement et Me McCulloch a endossé le processus en deux étapes pour les
17 membres qui auraient peut-être besoin d'accommodements.

18 Je trouve qu'il serait très problématique si la Commission devait à
19 cette étape, décider qu'il serait bien pour les membres de témoigner, que cela les
20 aiderait avec leur traumatisme. Il serait problématique de dire cela. Il faut pondérer les
21 traumatismes d'une personne avec le traumatisme de ne pas savoir. Mais qu'est-ce que
22 c'est que ce mandat qui tient compte des traumatismes? Cette approche vise à
23 minimiser les dommages, les possibilités de retraumatisation et de rehausser la sécurité
24 et le contrôle et la résilience. C'est pour cette raison que j'ai hâte de vous présenter des
25 informations de chacun de ces membres sur ce qu'ils ont vécu et ce dont ils ont besoin
26 de la Commission afin de le faire.

27 N'émettons pas des hypothèses, assurons-nous que ce processus
28 donne à ces individus la possibilité d'avoir la sécurité et le contrôle et de parler de leur

1 propre vécu pendant ces jours-là.

2 Sous réserve de toute question, ce sont mes commentaires sur ces
3 témoins.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Est-ce que vous alliez parler du
5 caporal Mills?

6 **Me NASHA NIJHAWAN:** Eh bien, son implication n'est pas
7 couverte par ces documents, mais par le document... le document sur l'EIU, qui est
8 encore à venir, et donc, je dis qu'il serait aussi prématuré de le faire témoigner
9 maintenant.

10 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

11 **Me JAMIE Van WART:** Commissaires, je... nous avons des
12 commentaires.

13 Me McCulloch indique dans ses représentations que la
14 Commission doit obtenir des messages des téléphones cellulaires des agents de la
15 GRC. Je peux vous dire que la Commission a demandé cette information, dont des
16 textos, on a aussi donné suite avec le ministère de la Justice sur notre demande initiale
17 en ce qui concerne les cinq premières personnes mentionnées, donc ce sont les
18 sergents, les quatre sergents d'état-major et le sergent O'Brien.

19 L'avocat de la Commission a avisé les participants qu'il veut
20 entendre ces personnes et veut le faire dans le cadre d'un document de base qui sera
21 présenté plus tard ce printemps qui s'appelle « Les décisions de commandement », en
22 fait « La chronologie des décisions de commandement de la GRC », et en ce qui
23 concerne le caporal Mills, l'avocat de la Commission peut vous dire qu'il y a un autre
24 document de base qui sera bientôt déposé en preuve qui s'appelle « La réponse de
25 la... du GTI de la GRC » et qui implique le caporal Mills.

26 Il y a un autre aspect aussi, un aspect de logistique. Mercredi, les
27 avocats nous ont parlé de plusieurs personnes, dont Sean Conlogue, et suite à
28 mercredi, la Commission a divulgué de nouveaux renseignements. Me Miller voudrait

1 donc vous adresser la parole à ce sujet.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

3 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me TARA MILLER :**

4 **Me TARA MILLER:** Commissaires, bonjour.

5 Je m'appelle Tara Miller, je suis avec mon collègue, Alex Digout.

6 Nous représentons les membres de la famille de Kristen Beaton et de Aaron Tuck.

7 J'apprécie cette occasion pour vous adresser la parole sur ce
8 témoin. On a parlé de lui et des écarts dans la preuve en ce qui concerne cette
9 personne. Nous avons reçu la divulgation vendredi qui était la nouvelle déclaration du
10 FBI audio et vidéo. Nous avons écouté, donc, l'une de ces... un de ces documents.

11 M. Conlogue était un ami intime de l'auteur des événements et de
12 Mme Banfield. Ils l'avaient visité en Maine, il devait venir en Nouvelle-Écosse les
13 rencontrer, les visiter, leur rendre visite avant COVID. On les appelait comme des
14 membres de la famille. Quand l'auteur avait rendu visite à Me Conlogue en février, en
15 mars, il lui disait qu'il l'avait mis dans son testament. Mais ça va au-delà de cette
16 relation intime.

17 Je dois vous... je dois insister que les commissaires et les familles
18 et le Canada aient une chronologie intégrale de ce qui est arrivé le 18 avril. Avant
19 22 h 01 quand le premier appel 9-1-1 a été reçu, c'est que M. Conlogue était l'une des
20 deux dernières personnes avant Mme Banfield à parler avec l'auteur samedi le 18 avril.
21 Il lui a parlé deux fois : en après-midi, quand il était présent avec un appel avec Angel
22 Patterson, et ensuite il y avait un appel par FaceTime à 18 h 30 heure de la Nouvelle-
23 Écosse avec Mme Banfield, quatre heures avant les événements, avant le carnage, et
24 c'est un appel qui a duré 24 minutes sur FaceTime. Et quand on a reçu cette nouvelle
25 divulgation vendredi, j'ai écouté et je me suis dit : peut-être qu'il y a des détails sur cette
26 information, et donc, malheureusement, il n'y avait pas de nouveaux détails. Cela n'a
27 fait que d'accentuer nos préoccupations quant à la possibilité de se fier aux déclarations
28 antérieures.

1 On sait que, bon, on a des déclarations auprès de la GRC, du FBI
2 et d'autres, et avec les avocats de la Commission. Aucune de ces déclarations ne
3 s'attarde à ce qui s'est passé à ce moment-là pendant ces deux contacts ce jour-là.
4 L'entrevue de la Commission s'attarde à plusieurs choses, mais parle donc des
5 ressources de santé mentale pour M. Conlogue. On n'a aucun problème avec cela, de
6 partager des ressources en santé mentale, mais soyons clairs : il ne faut pas sacrifier la
7 possibilité d'obtenir les renseignements pertinents. On n'a pas des détails sur ces deux
8 contacts qui ont eu lieu avant la tragédie.

9 Nous avons les détails pour ces contacts, en particulier pour le
10 travail de la Commission. Pour ce qui est de mes commentaires de la semaine passée,
11 et donc, ça... il n'y avait pas de détails qui existaient déjà dans le dossier.

12 Donc, c'est ça ma représentation, je n'ai pas d'autres questions.
13 Merci.

14 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Madame Miller.

15 **Me JAMIE Van WART:** Commissaires, ça conclut les sujets qui
16 étaient programmés d'être entendus aujourd'hui.

17 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci beaucoup.

18 Donc, merci tout le monde. Merci aux participants. Merci à tous les
19 membres du public qui se sont mobilisés, bien sûr les avocats des participants aussi.

20 Nous allons revoir... nous allons prendre notre décision pour
21 répondre à toutes les représentations qui ont été faites le plus rapidement possible.

22 Juste pour les membres du public, il y a beaucoup de choses à
23 assimiler, on ne veut pas dépasser nos promesses, à l'exception qu'on voudrait vous
24 dire qu'on va reprendre demain, c'est sûr. On va assimiler toutes ces informations qui
25 sont importantes, tout ce que nous avons entendu aujourd'hui. Nous espérons que nous
26 aurons assez de temps pour prendre les bonnes décisions et aussi de donner les
27 bonnes directives.

28 Donc, nous n'allons pas avoir des audiences demain, et donc, ce

1 qui a été indiqué, donc là je parle aux membres, aux participants, c'est-à-dire aux
2 avocats par rapport aux règles, donc le 43 est un processus d'arrangement spéciaux, si
3 jamais ils sont désirés ou exigés par des participants. Il y a aussi le témoignage qui
4 peut être demandé. Et donc, nous allons prendre ça en considération au niveau de la
5 Commission.

6 Nous avons entendu pas mal de fois, pour ce qui est du
7 traumatisme dont souffrent pas mal de personnes, pour ce qui est des décès. Et c'est
8 quelque chose que bien sûr, des victimes, et bien sûr que la Commission connaît très
9 bien. Donc pendant les procédures de mercredi, l'avocat de la Commission, M. Burrill, a
10 présenté la présentation, il s'est concentré sur les actions de l'auteur pendant toute la
11 nuit. Et donc, pour ce qui est de la participation... la proposition des témoignages, qui
12 proposaient sur la base du document de base, pour faire la même chose mercredi, et
13 donc, tout participant qui va s'y opposer, on va faire ça... on essaie d'être le plus
14 flexible possible.

15 Donc, on s'attendait à ce qu'il y ait... qu'à ce que cette présentation
16 du document de base ne prendrait pas beaucoup de temps, donc pour ceux qui
17 voudraient proposer d'autres témoignages pour justement offrir la possibilité à ceux qui
18 ne pourraient pas le faire, et donc on va le faire. Juste bien sûr, pour faire preuve de
19 flexibilité. Et étant donné la nature de cette enquête, donc nous allons avancer de la
20 façon la plus efficace possible. Nous allons toujours essayer de rajouter plus de
21 certitudes possibles, mais on a toujours besoin de rester agiles pour ce qui est des
22 informations, des représentations, des capacités et la disponibilité des témoins, même
23 lorsque les procédures publiques sont posées, le travail ne finit pas. Même lorsqu'on
24 s'arrête, ça ne voudrait pas dire qu'on va s'arrêter, la Commission va continuer à
25 travailler.

26 M. Burrill a présenté un document de base, mais si vous voulez
27 travailler sur les autres à venir, c'est très itératif, comme je l'ai mentionné. Donc on va
28 continuer à revoir les documents, à les examiner. Les autres documents qui seront à

1 venir aussi. Et donc, on le fera avec les participants dès que ce sera possible et on va
2 continuer l'enquête. On prépare aussi les procédures de la phase 2, pour ce qui est de
3 l'examen, c'est-à-dire qu'on reçoit des rapports de la Commission, on travaille avec les
4 participants pour former justement, ou c'est-à-dire pour travailler avec les témoins
5 techniques et donc aussi pour parler des questions que nous avons soulevées de par le
6 passé. Et donc, on espère avoir... c'est-à-dire, lorsqu'on va arriver à la phase 2 et 3. Ce
7 sont les meilleurs modèles au monde pour la question, dont il est question, pour ce qui
8 est de la Nouvelle-Écosse.

9 Donc ça va venir, ça, c'est à venir. Bien sûr, on va examiner les
10 représentations des participants. Et donc, les représentations ont été très utiles, nous
11 avons des questions aussi. Définitivement, nous avons des questions. Donc encore une
12 fois, pour les membres du public, ou pour le public, peut-être que la... ça ne veut pas
13 dire que lorsqu'il n'y a pas, ou il n'y a plus de procédures, que ça veut dire que nous
14 aussi on s'arrête au niveau de la Commission. On va être très occupés en examinant
15 toutes les divulgations pour justement, encore une fois trouver, ou chercher des lacunes
16 ou les identifier. Et aussi, on va travailler sur les documents de base à venir. Aussi,
17 toute la documentation des témoins, chacun, où tout le monde va être très occupé.
18 Donc nous avons... il nous reste du chemin à faire avant d'arriver à des conclusions, à
19 des recommandations dans le rapport final vers la fin de cette année.

20 Tous ensembles, comme je l'ai dit lors de mon allocution
21 d'ouverture, donc tous ensembles nous sommes en train de bien avancer. On vous
22 remercie pour votre patience et nous allons continuer avec ce travail très difficile.

23 Donc merci tout le monde. Commissaires, je ne sais pas si vous
24 voulez ajouter des choses. Non. Alors merci. Donc on va reprendre à 9h30 mercredi
25 prochain. Merci.

26 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Le déjeuner sera
27 servi sous peu, les procédures reprendront mercredi le 9 mars à 9h30 du matin.

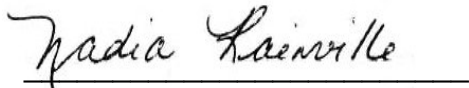
28 --- L'audience est en pause à 11 h 29

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16

CERTIFICATION

I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes capacités, et je le jure.



Nadia Rainville